

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION DU 6 JUILLET 2015

Le six juillet deux mil quinze à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 juin 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Mme Céline QUINQUIS a été élue secrétaire de séance.

### COMPTE RENDU

Présents : 12 - Procuration : 0 - Votants : 12

#### 1. RETRAIT DE LA DELIBERATION 2015-42 DU 12 JUIN 2015 :

Monsieur le Maire expose aux élus que la délibération du 12 juin concernant l'attribution du marché de démolition du muret doit être annulée car toutes les pièces de ce dossier n'ont pas été soumises au conseil municipal.

L'entreprise Tanguy a, en effet, produit une seconde offre complète le 3 mars 2015, et c'est le premier devis qui a été soumis à la commission technique et aux élus.

M. le Maire propose le retrait de la délibération 2015-42 votée au conseil municipal du 12 juin 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**vote le retrait de la délibération n°2015-42 du conseil municipal du 12 juin 2015.**

#### 2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMOLITION SOLLICITEES DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE :

M. le Maire présente le détail des différentes propositions et spécificités des entreprises : certaines entreprises ont la spécialité « Aménagements extérieurs » recherchée.

Il soumet le choix de l'entreprise au vote des élus. Mme TANGUY et M. PICHAVANT, ne participent pas au vote car ils ont des liens avec deux des entreprises.

	<b>DESTRUCTION DU MUR ANCIEN PRESBYTERE</b>
<b>PLOUZENNEC TRAVAUX PUBLICS</b>	Destruction partielle du mur et évacuation des déchets au point environnement : <b>2800€ HT</b>
<b>Terrassements – Transports - Locations</b>	Arase béton : <b>1500€ HT</b>
	<b>(TOTAL : 4 300€ HT)</b>

<p><b>JULIEN LAGADIC AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b></p> <p><b>Aménagements Extérieurs – Terrassement - Assainissement</b></p>	<p>Destruction d'une partie du mur de la mairie à la fin des vestiaires, Destruction totale du mur des vestiaires jusqu'au grillage de clôture du terrain multisports évacuation des déchets <b>3000€ HT</b></p> <p>Arase en mortier hydrofuge /40 ml à 29€ :</p> <p><b>1160€ HT</b></p> <p><b><u>(TOTAL : 4 160€ HT)</u></b></p>
<p><b>DENIS TANGUY</b></p> <p><b>Entreprise de terrassement - Assainissement</b></p>	<p>Pose d'un lit de sable de protection de l'enrobé Démolition et évacuation mur Nord et Est 1.30m Démolition et évacuation mur Est à hauteur 0 et sur une longueur sur 30m</p> <p>Réalisation d'une arase en béton sur 50 m environ</p> <p>Nettoyage du chantier</p> <p><b><u>4000€ HT</u></b></p>
<p><b>LE PAPE</b></p> <p><b>Travaux publics- terrassement – Carrières – Location d'engins – Goudronnage – Enrobés – Démolition - Canalisation</b></p>	<p>Démolition mécanique de la partie supérieure du mur : 1413.40€ Arasement manuel du mur <b>1690€ HT</b></p> <p>Arase bétonnée / 35 ml à 57.95€</p> <p><b>2 028.25€ HT</b></p> <p><b><u>(TOTAL : 4 008.25€ HT)</u></b></p>

**Le vote se fait à main levée :**

**PLOUZENNEC : 0 voix**

**LAGADIC : 10 voix**

**TANGUY : 0 voix**

**LE PAPE : 0 voix**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient l'entreprise JULIEN LAGADIC pour un montant de 4 160€ HT soit 4 992€ TTC.**

### **3. INVESTISSEMENTS DANS DU MATÉRIEL A L'ÉCOLE**

---

M. Claude BOLZER informe les conseillers que des investissements en matériel doivent être effectués pour le bon fonctionnement de la cantine municipale : armoires, ustensiles divers. En effet, le cuisinier actuel réalise des plats essentiellement « faits maison ».

Les prix des produits proposés par les fournisseurs habituels HENRI JULIEN et METRO ont été comparés

Un premier devis a été demandé au fournisseur habituel HENRI JULIEN qui propose son matériel (bateur, chinois, racloirs, armoire de rangement...) pour 687.65€ HT soit 825.17€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis de HENRI Julien pour un montant de 687.64€ HT soit 825.17 TTC.**

Un second devis a été réalisé chez METRO (Quimper) : bac inox, plaques de cuisson alu 53 x 32.5, une plaque GN 1/1, un coupe-frites : pour 289.60€ HT soit 347.52€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis de METRO pour un montant de 289.60€ HT soit 347.52€ TTC.**

### **4. QUESTIONS DIVERSES :**

---

#### **4.1 Fourniture de matériel pour finaliser la mise en réseau des bâtiments communaux :**

M. Jean-Pierre PICHAVANT informe les élus qu'il est nécessaire d'acquérir une baie de brassage afin de finaliser les travaux de câblage informatique de la Mairie : deux devis ont été demandés :

<b>REXEL</b>	<b>ALSYONE</b>
<b>288.16€ TTC</b>	<b>298.68€</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis de REXEL pour un montant de 288.16€ TTC.**

#### **4.2. Fourniture de peinture et outils pour la rénovation d'une classe à l'Ecole Primaire des 3 Pommiers :**

M. Jean-Pierre PICHAVANT informe les élus qu'il est nécessaire de compléter le matériel pour les travaux de rénovation de la classe de la directrice de l'Ecole. Un devis a donc été demandé au fournisseur sélectionné lors des travaux précédents :

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE : peinture, mastic, monture, grilles ... pour un montant de 790.84€

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis de LA CELTIQUE INDUSTRIELLE pour un montant de 790.84€ TTC.**

#### **4.3. Informations communautaires :**

Monsieur le Maire présente pour avis le rapport de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden sur l'eau :

Approbation du rapport CCHPB sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Approbation du rapport CCHPB sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Approbation du rapport annuel Défense incendie et bornes de puisage.

#### **4.4. Remplacement de l'écran d'un ordinateur à l'école :**

M. Claude BOLZER informe les conseillers du besoin de remplacement de l'écran du portable d'une des enseignantes et de la réparation nécessaire d'un clavier. Les enseignantes ont demandé un devis à LECLERC Pont-l'Abbé, pour un montant total de 159.00€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Pour un montant de 159€ TTC.**

#### **4.5. Investissements en systèmes d'alarme incendie :**

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente le devis d'ISOGUARD pour la fourniture de

\* Panneaux de plan d'intervention/évacuation/rassemblement à l'école,

\* D'alarmes radios, alarmes standards pour l'école

\* Détecteurs de fumée pour les logements communaux

Ainsi que pour la vérification des déclencheurs manuels et des trappes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux.

Ce devis s'élève à 1305.00€ HT soit 1566.00€ TTC.

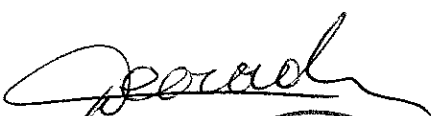
**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis d'ISOGUARD pour la mise aux normes sécurité incendie, pour un montant de 1566.00€ TTC**

**Compte rendu publié dans la presse le 8 juillet 2015 et affiché le 9 juillet 2015.**

**Le Maire**

**Les conseillers municipaux**



**Jean-Louis CARADEC**

